

Participants :

M. BLOIS Félicien, CFE CGC
M. BOULONGNE-EVTOUCHENKO Cyrille, Préfecture de région – Sgar
M. CHEVALIER Luc, Carif-Oref de Normandie / secrétariat Crefop
M. CHOULANT Jean-Paul, CFDT
Mme DAUTREY Clarisse, DFTLV Région Normandie
Mme DOCAIGNE Patricia, CGT
M. DUFOUR Pascal, U2P
Mme FARA Christine, Direccte
M. FORTERRE Christian, Préfecture de région
Mme GALLOIS Frédérique, Datec Région Normandie
M. GARNIER Eric, Rectorat
Mme HAVELETTE Françoise, DAA Région Normandie
Mme JUHASZ Chantal, Medef
Mme LAMARRE Nathalie, Région Normandie
M. LEBARBÉY Alexandre, CGT
M. LÉBOUCHER Denis, Agence régional de l'orientation et des métiers
M. LEFEVRE Christophe, Pôle emploi
M. LEPETIT Dominique, Préfecture de région – Sgar
M. de MOREL Eudes, Pôle emploi
Mme MOUYON-PORTE Sylvie, DRJSCS
Mme PUPPINI Sandrine, Rectorat
Mme SAINTEMARIE Sylvie, ARML
M. SCELIN Philippe, CPME
Mme TONDELIER Sophie, Cap emploi 27
M. TURPIN Serge, U2P
M. VARTERESSIAN Olivier, Medef
Mme VOLF Christelle, Datec Région Normandie

Excusés : M. ROSAY Fabrice (Préfecture de région – Sgar), David MARGUERITTE (Région Normandie), Marc MILLET (Région Normandie), KAROUJ Nejbib (CFTC).

1- Situation du Suivi du Plan de relance Jeunes #1jeune1solution au 11 décembre

Voir le diaporama transmis le 15 décembre 2020 et déposé sur le site du Crefop.

Mr LEPETIT signale la dynamique positive du plan de relance malgré la crise sanitaire. Sur le plan national, le niveau d'embauches de jeunes est comparable à 2019, environ un million. De même pour le niveau de contrats d'apprentissage, 128 000 aides à l'embauche délivrées auprès des entreprises. Le taux de réalisation du dispositif Garantie Jeunes est à hauteur de 71%. 120 000 jeunes accompagnés dans le dispositif « Accompagnement intensif » par Pôle emploi. 14 000 emplois « Parcours compétences jeunes » ont été signés au niveau national.

Le tableau transmis décline ces indicateurs sur le plan normand.

Des dispositifs ont été mis avec un accompagnement renforcé et une expérimentation sur quatre sites du dispositif « Accompagnement intensif ».

Pour le dispositif Garantie Jeunes, il y aura un élargissement en 2021. La cible intégrera les publics jeunes « accompagnement intensif » avec objectif de créer davantage de places pour les jeunes

concernés, avec des équivalents Garantie Jeunes pour associer un public plus large. Ce sera ainsi permettre à chaque jeune d'avoir un accompagnement avec un soutien financier, au maximum équivalent de six RSA par an.

Concernant, les dispositifs FONJEP (Fonds Jeunesse et Education Populaire) et SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement), ils bénéficient d'augmentation de dotations dans le cadre du Plan de relance afin d'augmenter le nombre de jeunes éligibles.

Mme MOUYON-PORTE précise que ces dispositifs ne sont pas nouveaux, mais l'enveloppe 2021 devrait pouvoir financer 48 postes, 8 par département normand et pour le niveau régional, tout en valorisant ces dispositifs.

Par exemple, SESAME est centré sur les formations et animations sport pour conduire vers l'emploi ; ces moyens complémentaires vont aider à raccrocher les décrocheurs.

Pour Emploi Sport ANS (Agence nationale du sport), l'objectif est que les crédits permettent d'accompagner l'emploi et sa pérennisation dans les milieux sportifs.

Est signalée aussi la montée en puissance du Service civique.

2- Obligation de formation jusqu'à 18 ans

Mme SAINTE-MARIE présente les résultats des travaux exploratoires financés l'an passé par le Haut-Commissariat à la Lutte contre la Pauvreté avec la Mission locale de l'agglomération de Caen. L'idée était d'explorer de nouvelles pistes d'actions sur les contenus et les formats, d'explorer les attentes des jeunes et des partenaires.

La méthode était de s'appuyer sur une approche participative associant les Missions Locales, les jeunes, les partenaires, en s'appuyant sur un diagnostic, de la documentation, divers entretiens téléphoniques.

Cinq groupes de travail ont été constitués. Deux avec une douzaine de jeunes avec des avancées diverses et variées dans leurs parcours ; deux de huit professionnels chacun en mixant les structures pour recueillir leurs ressentis ; puis un groupe composé de Missions locales, de jeunes et de partenaires pour établir la co-construction et les conclusions.

Des outils de méthode ont été créés mis sous forme d'un kit qui peut être réutilisé sur d'autres périmètres géographiques. Par exemple, ils pourraient être utilisés par les acteurs des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Il en ressort le constat d'un écosystème complexe, à la fois pour les jeunes et les professionnels, avec des acteurs qui viennent de la formation professionnelle, de l'insertion, du champ associatif, du Service public de l'emploi, de l'Education nationale.

Plus d'une vingtaine de dispositifs recensés qui entrent dans la remédiation pour voir ce qui existent pour des jeunes décrochés.

Cinq grandes typologies d'actions ont été repérées : les dispositifs à visées de remobilisations (plutôt associations et éducation populaire), les dispositifs d'accompagnement, les dispositifs à visées pré-qualifiantes, les actions d'insertion, les actions à visées plus scolaires.

Les professionnels repèrent plusieurs freins à l'accès des jeunes aux dispositifs :

- Des prérequis attendus : difficile pour les jeunes de tenir des horaires, une production, etc.
- Le fait d'être mineur d'un point de vue administratif est plus compliqué et nécessite une relation aux parents pas toujours construites,
- Une assez mauvaise connaissance des dispositifs autres que ceux conduits par soi-même,
- Un ressenti de concurrence lié à des dispositifs qui ont des objectifs ou des cibles similaires, notamment la logique d'appels à projets qui prend la place de la logique de fonctionnement ; des partenaires deviennent « concurrents », la lisibilité pour les publics semble en pâtir,
- Certains dispositifs considérés comme pertinents mais sous-dimensionnés car sur de très petits volumes (exemple dispositifs micro-lycées ...),

- Des barrières administratives qui peuvent être bloquantes liées à l'âge ou à des situations particulières (exemple : ne pas pouvoir bénéficier de la Garantie Jeunes alors qu'il y a scolarisation, un soutien financier dérogatoire pourrait aider à rester scolarisé).

Les jeunes se sont montrés assez favorables à des groupes de travail avec des professionnels et d'autres jeunes de tranches d'âges différentes.

Les partenaires évoquent souvent le renforcement de l'encadrement et de l'étayage éducatif. En effet, il faut tenir compte de ce public jeune sorti de l'école ayant rencontré des difficultés (famille, handicap, santé, ...), il y a donc nécessité d'avoir un accompagnement éducatif pour aider ces jeunes à se construire ; construire les bases pour ensuite pouvoir aller vers un projet de formation ou un projet professionnel.

La question de la rémunération a été également soulevée plusieurs fois.

Les dispositifs intégrés sont ressentis comme pouvant répondre aux problèmes des jeunes ; c'est-à-dire des dispositifs plus coordonnés et plus agiles, réfléchir à des actions « hybrides ».

Autre point que mentionnent les professionnels : la non-demande. Il s'agit là de la question du repérage des jeunes, un certain nombre ne vient pas spontanément vers les organismes. Cela oblige à réfléchir comment aller les chercher, leur donner envie, être visible et valorisant pour les accrocher plus durablement.

Les jeunes, malgré leurs profils qui diffèrent, partagent la demande de bienveillance de la part des professionnels. Ils sont en attente d'un adulte référent qui va les écouter et donner un cadre qui soit protecteur et souple et permettre de tisser un lien de confiance individualisé.

Ils souhaitent aussi que leur implication soit valorisée ; ils veulent être regardés comme des jeunes adultes. Ils restent sur une orientation subie, ils ont envie d'être « aux manettes » et d'être aidés au lieu d'être sous pression. Le terme d'incitation conviendrait mieux dans leurs attentes à celui d'obligation de formation.

Les jeunes revendiquent aussi un droit de découvrir, un droit d'explorer ; là où les professionnels parlent en général de droit à l'échec.

Pour ce qui est de la question de l'encadrement, il n'est pas vécu comme une contrainte du moment que celle-ci est bien explicitée. Le cadrage de l'accompagnement, souple si possible surtout au début, est assez bien vécu comme les aidant à se construire, avec une notion de progressivité.

La rémunération est vue comme un levier pour les accrocher et motiver leur implication. Il apparaît le sentiment de « servir à quelque chose », de « ramener de l'argent dans la famille », ce qui les valorise. Ils ne sont pas opposés à la modulation de cette rémunération en fonction de leurs besoins ou de leur assiduité.

Le fait d'être dans un collectif socialisant de 8 à 15 les rassure et leur permet aussi de s'entraider.

Pour eux, l'effet recommandation par un autre jeune, notamment via les réseaux sociaux, est plus écouté et compris que par l'entremise d'un professionnel. Il est donc exprimé le besoin d'un adulte référent mais aussi d'un jeune pair, les deux à leurs yeux conduisent à la fiabilité.

Les jeunes souhaitent que soit privilégié tout ce qui ne ressemble pas à l'école : lieu, organisation physique de la salle, modalités de formation, etc. S'en éloigner lors de la médiation quitte à l'accepter ensuite. Les jeunes veulent des actions modulables pas trop courtes avec une montée en charge progressive.

Ils expriment la nécessité de prise en charge de la mobilité, la gratuité des transports. Ils souhaitent que la préparation au permis de conduire puisse être intégrée dans les actions, comme un outil de responsabilisation et de passage à l'âge adulte.

Les jeunes s'interrogent sur la communication concernant les dispositifs, ils passent souvent à côté de l'information, même si elle leur est donnée. Il faut que cette information arrive au moment où ils ressentent le besoin d'action, ce qui nécessite un effort réel de la part des professionnels sur la forme de la communication (contenu, vecteur de communication, ciblage, rythme de diffusion).

Des pistes d'actions ont été dégagées :

3 Bureau Crefop / instance de suivi du plan de relance Jeunes / réunion du 13 novembre 2020

- Connaissance et mobilisation de l'offre par les professionnels,
- Articulation entre les différentes offres,
- Passerelles à créer entre les différents projets sur la question de la non-demande,
- Tenir compte des profils différents des jeunes : des plus angoissés - ceux qui ont le plus souffert durant leur parcours, qui ont le plus besoin de confiance - aux jeunes souhaitant une logique de guichet ; en passant par les profils de jeunes « accompagnés » passés par des partenaires et qui sont en attente d'une adéquation de ce qui leur a été dit et de ce qui leur sera réellement proposé.
- Possibilité « d'hybrider » les actions (à la fois recommandé par les jeunes et par les professionnels), les mixer en cherchant à optimiser ce qui existe en permettant l'articulation entre les actions (sortir des « tuyaux d'orgue ») au bénéfice du jeune pour la réussite de son parcours.

Malgré la période difficile liée au confinement, deux actions ont pu être poussées qui pourraient être expérimentées :

- Pour des jeunes avec des problématiques d'apprentissages et de soins qui ont bénéficié d'un enseignement spécialisé ou non, qui peuvent relever du handicap ou non, etc. Démarche à approfondir avec l'ensemble des acteurs concernés et réfléchir à des parcours protégés et spécifiques.
- Pour des jeunes de 16-18 ans entrant en Garantie Jeunes aller chercher des collègues de l'éducation spécialisée, de l'éducation populaire, ... dans l'objectif de créer des temps permettant de répondre à des attentes en matière de construction personnelle, de développement de la confiance ou de cadre éducatif.

Mme SAINTE-MARIE, en conclusion, signale l'importance de conduire ce diagnostic au niveau territorial. Il y a les mesures nationales et régionales dont on parle régulièrement, il y a aussi le niveau territorial avec des actions qui existent, ou pas, selon la nature du territoire ou la mobilisation sur celui-ci.

Ce type de diagnostic apparaît pertinent sur chacun des territoires pour favoriser échanges et partages entre acteurs, apprendre à mieux se connaître pour à terme proposer ensemble des initiatives territoriales.

Le document présentant ces travaux sera transmis à l'instance de suivi.

Mr LEPETIT signale l'intérêt qui se dégage de ce travail avec une réflexion à mener sur la manière de prendre en compte la parole des jeunes et de prendre avis sur leur expérience, ce qui marche ou pas. Comment valoriser ceux qui ont pu bénéficier des dispositifs pour encourager les autres à suivre dans la même voix. Mme SAINTE-MARIE précise que ce type d'action est conduit en Mission locale, notamment en s'appuyant sur les jeunes en service civique comme ambassadeur ; il existe également des vidéos de témoignages de parcours.

Mr LÉBOUCHER évoque le Conseil régional des jeunes - 25 jeunes de tous horizons et statuts - qui a travaillé sur l'année écoulée avec deux préconisations par ces jeunes de 16-25 ans retenues par l'Assemblée plénière de décembre.

L'une est de structurer un site autour du thème « des jeunes parlent à des jeunes » en matière d'orientation avec des témoignages de parcours réussis incluant les choix ou rebonds opérés. Pour cela, la Région confie à l'Agence de l'orientation de créer sur le site « Destination métiers » une interface spéciale qui permettra à des jeunes d'interroger d'autres jeunes sur leurs pratiques. L'autre préconisation est de mieux faire connaître la Normandie entre ex bas-normands et ex haut-normands par des déplacements et des échanges.

Mme MOUYON-PORTE rappelle le document « Arrêtons de les mettre dans des cases »¹ présenté en 2017 lors d'un colloque en région. Des travaux avaient été lancés, malheureusement interrompus, mais qui faisaient globalement les mêmes constats, partagés par les acteurs présents notamment sur la nécessité de diagnostics territoriaux. Elle remercie Mme SAINTE-MARIE pour sa présentation qui montre que ces questions autour de la jeunesse sont toujours d'actualité ; elle fait part de son offre de partenariat afin de poursuivre dans cette direction comme le Plan de relance invite à le faire.

Mr CHOULANT confirme la complexité de l'écosystème tel que ressenti par les jeunes et leur difficulté à bien connaître, comprendre et se repérer dans les dispositifs. Se pose aussi la question de l'accès à leurs droits. Il en va de même pour une recherche de simplification sur les territoires en allant par exemple vers un portail unique pour qu'ensuite les jeunes puissent être bien aiguillés.

Mme PUPPINI précise que l'obligation de formation des 16-18 ans a introduit le public des jeunes diplômés. En effet jusqu'à présent, les PSAD (Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs) s'adressaient aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme.

Aujourd'hui, des jeunes sortis avec le baccalauréat sont concernés et le Rectorat est interpellé dans ses dispositifs. L'objectif est de leur ouvrir des places dans l'enseignement supérieur ; tel est le cas d'un bachelier professionnel poursuivant des études en BTS, le plan Jeunes amène des moyens pour augmenter les capacités d'accueil. Ces jeunes ont un profil particulier, il faut leur proposer des dispositifs de remédiation que ce soit dans leur méthode d'apprentissage mais aussi dans leur comportement. Cela représente un vrai défi pour répondre aux besoins des jeunes plutôt que de les mettre dans des dispositifs qui ne leur sont pas adaptés. Ceci représente un devoir de les mettre en solution avant qu'ils atteignent leur majorité.

En Normandie, il y aurait 1000 jeunes diplômés qui sont aujourd'hui sans solution.

Mr FORTERRE remercie l'ARML pour l'étude présentée ainsi que les acteurs qui ont contribué au groupe de travail « un parcours de formation garanti pour les jeunes » de la stratégie lutte contre la pauvreté en région. L'étude montre bien qu'il y a nécessité de transversalité et de partenariats. L'enjeu essentiel des deux ans va être d'arriver à trouver des systèmes de parcours interchangeables avec des passerelles, des « stop and go », des allers-retours, etc. L'enjeu majeur est bien l'accrochage du jeune, c'est-à-dire son repérage, la capacité à l'embarquer, à le faire adhérer, à le suivre, à construire du sur mesure ... sans cela, la meilleure ingénierie du monde n'y suffira pas.

Les PASD sont au centre du dispositif, elles sont ancrées sur les territoires. C'est installer le co-pilotage entre directeurs de CIO et de Missions Locales, les aider à s'implanter encore plus dans leur environnement, notamment avec les Catef sur les arrondissements pour créer de vrais liens opérationnels.

Aujourd'hui les choses sont lancées ; du côté de l'Agence régionale de l'orientation, les sessions de formations ont commencé, elles vont se compléter de réunions avec les co-pilotes de PSAD pour formaliser la répartition des tâches autour du fonctionnement des plateformes.

Sur le plan de la gouvernance, une convention est en cours d'élaboration pour donner à voir ce que chaque institution apporte à l'obligation de formation et pour la structuration de cette gouvernance (comité de pilotage régional, un niveau départemental, les PSAD et les Missions locales en charge du contrôle de l'effectivité de l'obligation de formation).

L'obligation de formation rend plus compte de l'obligation de moyens des acteurs pour trouver toutes les solutions possibles, il s'agit de dégager une offre de solutions disponibles sur le terrain. Une belle dynamique transversale et partenariale s'est mise en route en région avec la valorisation des outils tels que Parcours métiers avec ses divers points d'entrées dont l'ambition de l'Agence, en partenariat avec le Carif-Oref, de pouvoir monter une plateforme en temps réel qui donne à voir aux différents acteurs professionnels les solutions disponibles.

¹ Mme Célia Verot, conseillère d'Etat et M. Antoine Dulin, vice-président du Conseil économique, social et environnemental ; mission sur les simplifications des politiques de jeunesse.

Mr CHOULANT présente une proposition de cahier des charges pour intégrer les associations de jeunesse.

Pour que ce plan, dans sa déclinaison normande atteigne les objectifs affichés, il est essentiel d'être à l'écoute des associations de jeunesse porteuses de leurs réalités quotidiennes, de leurs préoccupations, de leurs aspirations. Il est nécessaire d'identifier les problématiques diverses et variées auxquelles est confrontée la jeunesse normande dans sa diversité, qu'elle soit territoriale, sociale, environnementale.

Mr CHOULANT a contacté et rencontré un certain nombre d'associations porteuses des différentes réalités :

- La FAGE (fédération des associations générales étudiantes), Rémy Leger ancien vice-président nationale en charge de la formation,
- Le CRAJEP (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire), son président Albert Lemonnier,
- La Ligue de l'Enseignement de Normandie, le directeur régional Arnaud Vasselin,
- La CFDT : Romuald Fontaine Référent Jeune Union régionale CFDT, secrétaire du Syndicat Chimie Energie CFDT Haute-Normandie.

Les échanges ont permis d'identifier un certain nombre d'enquêtes réalisées par ces associations.

. Ainsi, la FAGE a réalisé une enquête auprès des étudiants pendant le premier confinement : « Les jeunes face à la crise, l'urgence d'Agir ». Une de ses composantes, la FCBN (Fédération du campus Bas Normand) anime l'AGORAé à Caen, a fait un travail autour de la question de l'alimentation via une épicerie sociale et solidaire étudiante sur le campus de Caen. Elle a permis de fournir des vivres à des étudiants pendant la fermeture du Crous, par exemple.

. Le CRAJEP, qui fédère de nombreuses associations de jeunesse, est porteur d'un plaidoyer des associations d'éducatrices populaires.

. La Ligue de l'enseignement porte plusieurs projets éducatifs, sociaux au niveau local, en particulier dans la Manche. Elle accompagne le Conseil régional des jeunes.

. La CFDT Jeunes s'intéresse aux problématiques d'accès à l'emploi, à l'accès aux métiers en tension, aux aides à l'apprentissage. Elle a réalisé une enquête Focus du 22 septembre au 22 novembre 2020 auprès de plus de 2200 jeunes.

80% des jeunes interrogés disent ne pas savoir à qui et à quoi servent les lieux d'accueil.

76% ne connaissent pas ou peu leurs droits.

Au-delà de ces quelques exemples, tous relèvent de grandes problématiques autour de la précarité, de l'isolement, des problèmes financiers de santé physique et mentale.

Sur les aspects information, orientation, formation, insertion, ils font tous le constat de la complexité à l'information sur les dispositifs, sur leur complexité, sur la méconnaissance par les jeunes de leurs droits. Ils déplorent que, devant la multiplicité des acteurs, il n'y ait pas un « guichet unique ».

Il est donc nécessaire de prévoir de rencontrer les responsables de ces organisations, de membres du Conseil régional des jeunes au cours duquel des choses intéressantes sont évoquées, voire d'autres représentants d'associations de jeunesse en marge de ce comité de pilotage, dans le cadre d'une commission ou d'un groupe de travail.

Ces rencontres doivent leur permettre de partager avec le CREFOP leurs analyses, leurs expressions sur leurs connaissances des réalités des jeunes en perspective de ce plan#1jeune 1 solution.

A partir de ces échanges, le groupe de travail pourrait identifier des priorités et les décliner en propositions d'actions dans le cadre du plan Jeunes.

Les différentes associations identifiées pourront être associées à tout ou partie des travaux de ce groupe de travail en fonction des sujets traités. Les missions locales, acteurs majeurs de ce plan, seront de fait associées à ces travaux.

Pour une mise en œuvre rapide de ce groupe de travail, Mr CHOULANT propose :

- Un retour début janvier 2021 sur différentes associations à associer à ces travaux,
- L'envoi d'un courrier d'invitation pour une rencontre en visio avant fin janvier,
- Une première rencontre fin janvier autour des enquêtes, études réalisées. Quel regard sur le plan

#1jeune 1 solution ? Comment elles le perçoivent ? ... Dégager des priorités à partager avec notre comité de suivi.

- Une deuxième rencontre portant sur la connaissance et l'accès au droit pour les publics jeunes. En dégager des propositions.

- Faire ensuite un retour vers le comité de suivi aux alentours de fin février.

Le comité de suivi prendra un temps d'appropriation sur les retours du groupe de travail et pourra décider d'un certain nombre d'actions visant à répondre, en tout ou partie, aux propositions issues du groupe. Il pourra interroger à nouveau le groupe s'il l'estime nécessaire.

Mme JUHASZ remercie Mme SAINTE-MARIE pour sa présentation et l'ensemble des intervenants sur les informations concrètes apportées.

Elle rejoint Mr CHOULANT sur le rôle à donner au comité de suivi et aux priorités à donner. Un des enjeux est bien la coordination des acteurs pour décider de ce qui est à mettre en avant.

Elle s'inscrit au groupe de travail proposé.

Mr LEBOUCHER indique qu'un rendu de ce groupe de travail pourra aussi être fait au sein de la commission 2 puisque certains de ses participants n'appartiennent pas au groupe de suivi du plan de relance Jeunes.

Mr LEBARBÉY précise qu'il ne faut pas non plus oublier les jeunes en plus grandes difficultés, moins structurés dans des associations de jeunesse, au-delà des associations citées, et qui sont les plus nombreux dans les problématiques de décrochage scolaires et de publics « invisibles ». Il faudrait tenir compte aussi des acteurs de l'éducation spécialisée.

Mr LEPETIT conclut la réunion en remerciant les participants et rappelle la réunion du 18 janvier à 15h30 autour de la question de la prise en compte du Plan Jeunes au sein des Catef, leurs retours d'expériences et leur mise en perspective.

Un tableau à jour de la situation du Suivi du Plan de relance Jeunes #1jeune1solution sera diffusé courant janvier.